

		Désignation de l'entreprise	LSE	Néant	<input type="checkbox"/> *
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :		DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	6 556	6 543
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	51 490	51 490
	Report à nouveau		DH	148 799	148 543
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 020	269
	Subventions d'investissement		DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	1 214 865	1 206 845
	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
Provisions pour risques et charges		TOTAL (II)	DO		
	Provisions pour risques		DP	35 786	35 786
	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR	35 786	35 786
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	79 032	113 259
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	90 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 108	61 622
	Dettes fiscales et sociales		DY	227 205	167 682
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte Régul.	Autres dettes		EA	12 315	11 474
	Produits constatés d'avance (4)		EB	227 962	180 745
		TOTAL (IV)	EC	640 621	534 782
Ecarts de conversion passif *		(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 891 272	1 777 413
OBLIGATION RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		1C		
			1D		
			1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		